



25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes – Médiathèque l'Alpha

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024 - D - 092

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONVENTION D'ACCUEIL D'UN ARTISTE POUR UNE RENCONTRE LITTERAIRE ET UNE LECTURE MUSICALE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} –Dans le cadre d'une rencontre littéraire, est approuvée la convention d'accueil entre l'artiste Monsieur Sylvain PRUDHOMME domicilié 5 rue de Balzac à Arles et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – La convention prévoit une lecture musicale de l'ouvrage de l'artiste, intitulé « L'enfant dans le taxi » à la médiathèque l'Alpha, le vendredi 12 avril 2024 à 18h00.

Article 3 – GrandAngoulême s'engage à rémunérer à travers une note d'auteur la somme de 290 € net de taxe et prendra en charge les frais de transport de l'artiste.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 5 AVR. 2024

Reçu en Préfecture
Le : - 5 AVR. 2024
Affiché ou notifié
Le : - 5 AVR. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DÉSAPHY